

le monde des

artisans

mai/juin 2019 • 1,50 €
Bimestriel #130

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// YVELINES

ÎLE-DE-FRANCE

12 Historiae Manufactures
**Rendre la mémoire
vivante**

18 Action cœur de ville
**Quelle place
pour l'artisanat ?**

**CHRISTIAN
ETCHEBEST,
ENFANT DE
L'APPRENTISSAGE** P. 04

IL Y A LES AMATEURS



ET LES PROS, COMME VOUS.



UNE GAMME COMPLÈTE DE VÉHICULES UTILITAIRES ADAPTÉS À CHACUN DE VOS BESOINS PROFESSIONNELS.

À PARTIR DE
7 990 € HT⁽¹⁾

GAMME FIAT PROFESSIONAL SURÉQUIPÉE | JUSQU'À 5 ANS DE GARANTIE

NAVIGATION SUR ÉCRAN TACTILE > CLIMATISATION > RÉGULATEUR DE VITESSE⁽²⁾ > RADARS DE RECUL > TÉLÉPHONIE MAINS-LIBRES BLUETOOTH®

(1) Tarif au 01/02/2019 du Fiorino essence 1,4 i.e. 77 ch Pack Pro Nav : 14 740 € HT - 6 750 € HT (dont 6 051 € HT de remise constructeur et 700 € HT de prime à la reprise d'un véhicule, sans condition d'âge, destiné ou non à la destruction) = 7 990 € HT. Offre réservée aux professionnels, valable jusqu'au 30/06/2019 chez les Distributeurs participants. FCA CAPITAL France
Dans la limite des stocks disponibles. (2) Pour Fiorino, disponible sur les motorisations Diesel.



STCA - 1 rue Louis Delage - 95310 Saint Ouen l'Aumône - 0134324400 - www.stca.fr

Espace Saint Germain - 4 routes de Mantes - 78240 Chambourcy - 01 30 06 03 03 - www.espacesaintgermain.fr



Innovation
that excites

**NISSAN UTILITAIRES GLOBAL PRO
UNE GAMME COMPLETE
AUX SERVICES DES PROFESSIONNELS**



**GLOBAL PRO
NISSAN**

BONDOUFLE – ECQUEVILLY – LE PERRAY EN YVELINES

Tél. 01 34 75 00 45

www.global-pro.fr

5 ANS DE GARANTIE SUR NOS UTILITAIRES*

En France, garantie 5 ans limitée à 160 000 km (sauf gamme e-NV200 : garantie 3 ans / 100 000 km et 5 ans / 100 000 km pour la chaîne cinématique électrique - batterie incluse)



J'ai été amené à vous présenter, dans les précédentes revues, les réformes envisagées par notre Gouvernement. Les lois sont désormais votées. Dans l'attente des décrets, il nous est désormais aisé d'intégrer les calendriers, les contours de la réorganisation de la formation, de prendre en compte les mesures de simplification lors de la création d'entreprises et des actes de gestion de ces dernières. La restructuration du réseau consulaire des chambres de métiers et de l'artisanat est inscrite également dans la loi Pacte. Cela nous amène à poursuivre les travaux de réflexion engagés, en matière de mutualisation, de redéfinition de notre offre globale de services, de dotation d'outils, dont une plateforme de la relation clients optimisée, afin de répondre à vos besoins en toute réactivité et fiabilité. Je suis convaincu de l'expertise et de la capacité des services de la CMA Yvelines à relever le défi afin d'atteindre un seul objectif : être votre interlocuteur privilégié et incontournable, que ce soit en matière de formation, de conseils et d'accompagnement personnalisé. Il est désormais stratégique de poursuivre les travaux de réflexion en cours, de doter le réseau d'outils performants autour d'une organisation optimisée, tant au niveau régional que sur les territoires. C'est auprès de tous, au quotidien et avec vous, que les services de la CMA Yvelines continueront d'agir et sont les plus performants. Pendant ces dix-huit mois à venir, il est essentiel de vous accompagner dans vos adaptations et transformations et plus particulièrement dans les domaines du numérique et de la transformation écologique ; n'hésitez pas à solliciter les services de la CMA Yvelines, ils sont à votre écoute et à votre disposition.

Ronan Keraudren

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.CM-YVELINES.FR



@CMAYVELINES



#CMA78



CM-78@CM-YVELINES.FR



ACTUALITÉS 04

Christian Etchebest : « Pour sortir du lot, Il faut travailler »
Le CFA en images
Formalités : la carte pro se numérise
Déclaration sociale des indépendants
Dispositif Entrepreneur #leader
Concours artisans 2024
Historiae Manufactures : rendre la mémoire vivante

Les formations en juin, juillet et août
Titre entrepreneur petite entreprise : « Un accélérateur de compétences »
Action Cœur de Ville : quelle place pour l'artisanat ?
Numérique : maîtrisez vos données sur Facebook
Cession gagnante : mode d'emploi

PRATIQUE 16

Loi « Avenir professionnel » : ce qui change pour les entreprises

REGARDS 28

Trait d'union : l'aventure entrepreneuriale en couple
Opinion : Gérard Larcher, « La loi a modernisé le statut de l'apprenti »

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 17 et 26 à 27 pour les abonnés des Yvelines.

Le Monde des artisans n°130 - Mai/juin 2019 - Édition des Yvelines - Président du comité de rédaction des pages locales: Ronan Keraudren - Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines - Julia Navarro - Éditeur délégué: Stéphane Schmitt - Rédaction: ATC, port.: 06 65 62 28 85, e-mail: lemondedesartisans@groupe-atc.com - Ont collaboré à ce numéro: Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson - Secrétariat de rédaction: Pixel6TM - Publicité: ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris - Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail: thierry.jonquieres@wanadoo.fr et Cédric Jonquière, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail: cedric.jonquieres@orange.fr - Photographies: Pixel6TM - Crédits photos locales sauf mention contraire: CMA78 et CRMA IDF - Promotion diffusion: Shirley Elter, Tél.: 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an, France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 €. À l'étranger: nous consulter - Conception éditoriale et graphique: TEMA | presse, Tél. 03 87 69 18 01 - Fabrication: Pixel6TM, Tél. 03 87 69 18 18 - Éditeur: Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1. PDG et directeur de la publication: François Granddier - N° commission paritaire: 0321 T 86957 - ISSN: 1271-3074 - Dépôt légal: à parution - Impression: Imprimerie Léonce Déprez - Zone industrielle Riutz - 62620 Barlin.

Origine géographique du papier: Allemagne - Taux de fibres recyclées: 0,00 % - Certification des fibres utilisées: PEFC - Au moins 1 des indicateurs environnementaux: Ptot 0,016 kg/tonne





CHRISTIAN ETCHEBEST

« POUR SORTIR DU LOT, IL FAUT TRAVAILLER »

Depuis dix ans, Christian Etchebest multiplie les succès en déclinant ses restaurants, baptisés « La Cantine du Troquet », six dans Paris et une dans sa ville natale de Pau. Enfant de l'apprentissage, il estime que cette filière n'est pas reconnue à sa juste valeur.

Christian Etchebest,
comment êtes-vous devenu cuisinier ?

Christian Etchebest : Après être passé par l'école hôtelière de Pau. J'avais redoublé la quatrième et la structure de l'école ne me convenait pas. J'avais 14 ans lorsqu'un mercredi après-midi, ma mère m'a dit : « *tu vas aller faire l'école hôtelière...* » Je n'ai pas bronché. J'ai passé mon CAP cuisine.

Comment avez-vous débuté dans le métier ?

C. E. : Comme commis, dans des brasseries de luxe. Chez Le Père Claude, sous la baguette de Claude Perraudin. Un jour une place s'est libérée aux cuisines du Crillon. Yves Camdeborde, Palois comme moi, m'a alerté. Je l'ai rejoint. Ce fut pour moi une révélation.

Travailler dans les grandes maisons me ravissait.

◀ Christian Etchebest, chef cuisinier.

J'appréciais le respect de la hiérarchie, la rigueur, l'entraide : des qualités que j'appréciais quand je jouais au rugby. J'ai enchaîné dans des endroits sympas : Le Miramar à Biarritz, le Martinez à Cannes, les frères Ibarboure à Bidart, le Grand Hôtel à Saint-Jean-de-Luz. Et puis un jour, je me suis regardé dans la glace et je me suis posé la question : « est-ce que c'est vraiment toi, ce que tu fais ? »

C'est à ce moment-là que vous avez voulu créer votre propre restaurant ?

C. E. : Oui. Mon ami Yves Camdeborde avait commencé à travailler à son compte. J'ai ouvert un premier bistrot, Le Troquet, dans le XV^e arrondissement. Et puis j'ai ouvert La Cantine du Troquet, à Pernety, en 2008. Je revendiquais une bonne cuisine, avec de beaux produits, de la gentillesse et de la convivialité.

Faites-vous appel à l'apprentissage dans vos établissements ?

C. E. : Bien sûr. Tous les mois, nous voyons arriver de nouveaux apprentis. Il y a des réussites, des échecs. Victoire Garson, sacrée meilleur apprenti cuisinier de France en 2013, a fait son pré-apprentissage chez nous. Je leur dis simplement qu'ils vont faire le plus beau métier du monde, qu'il est dur, même s'il a bien évolué. S'ils sont sérieux, ils auront leur diplôme. Il faut qu'ils se montrent patients, ce que les jeunes ont du mal à entendre aujourd'hui. Et puis il faut bosser. Traîner des pieds, chez moi, ce n'est pas possible.

Quel est votre regard sur l'apprentissage ?

C. E. : Il n'est pas reconnu à sa juste valeur. Ça vient des parents. Dans leurs têtes, il faut que leurs enfants pour- ►►





Christian Etchebest

« Je dis à mes apprentis
qu'ils vont faire le plus beau
métier du monde. »



►► suivent leurs études. Coûte que coûte. Mais les élèves qui sont en difficulté dans le milieu scolaire, pourquoi ne pas les orienter vers l'apprentissage ? Un gamin qui trouve sa voie, se montre passionné par ce qu'il fait, deviendra un enfant épanoui. Et puis, si l'envie lui prend de changer d'orientation, à 20 ans, il pourra changer de métier. Quand un étudiant démarre médecine, qui dit qu'il deviendra médecin, et non pas chirurgien ou dentiste ? On peut commencer à apprendre un métier, puis changer après 5-6 mois si on s'aperçoit que ce n'est pas la bonne voie. Il faut créer des passerelles.

Les émissions télévisées sur la cuisine ont-elles changé la vision des jeunes apprentis sur ce métier ?

C. E. : La télévision c'est bien, elle donne un joli coup de projecteur sur le métier, mais ce n'est pas la réalité de notre profession. J'ai fait des émissions de cuisine, **Master Chef**, **Bon et à savoir** ou **La plus belle région de France** (M6). Mais attendre le rayon de soleil qui va éclairer l'assiette n'est pas notre vérité. Nous sommes plus besogneux que talentueux. Pour sortir du lot, dans ce métier, il faut travailler. Avant de connaître la réussite, le cuisinier, comme le boulanger ou le pâtissier, a appris, répété, appris, répété... La différence se fait ensuite par l'intelligence professionnelle.

Vous êtes parent avec Philippe Etchebest, de « Top Chef » ?

C. E. : Pas du tout. Nous ne sommes ni frères, ni cousins. On se connaît, bien sûr, c'est un très bon cuisinier, mais nous ne sommes pas de la même famille.

RENCONTRES SÉNATORIALES 2019



Lundi 16 avril, la CMA France et le Sénat ont organisé la 19^e édition des Rencontres sénatoriales de l'apprentissage au Palais du Luxembourg sur le thème :

« Apprentissage et artisanat : porteurs d'avenir et d'emploi dans nos territoires ». Cette année, les Rencontres sénatoriales se sont déroulées sur fond de réforme de l'apprentissage. Des tables rondes, autour de sénateurs des trois commissions de la culture, des affaires sociales et des affaires économiques, d'experts, d'élus régionaux et de représentants de CMA France ont permis de traiter les sujets suivants : comment s'effectue l'orientation vers l'apprentissage, comment s'organise la formation de l'apprenti, comment se met en place la réforme initiée par la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

CONCOURS MAF



Vendredi 15 mars, Inès Oussai et Danièle Gomez ont disputé le concours départemental du Meilleur Apprenti de France esthétique. Elles ont toutes deux raflé une médaille. Inès a remporté la médaille de bronze et Danièle, la médaille d'argent.

UN APPRENTI DU CFA À L'ASSAUT DE L'IRON MAN



226, c'est le nombre de kilomètres que Maxime Guincêtre va parcourir le 30 juin prochain à Nice. Apprenti BTM pâtisserie 1^{re} année au CFA de Versailles, Maxime se prépare au triathlon de

l'extrême : L'Iron Man de Nice. À 22 ans, il va relever ce défi après s'être essayé ces trois dernières années au marathon de Paris et à l'Iron Man 70.3 à Barcelone. « *Ce triathlon exige une préparation très rigoureuse* », explique Maxime. Une préparation à laquelle il n'a pas dérogé avec des entraînements intensifs depuis octobre dernier. Au menu : « *vélo en salle, natation, renforcement musculaire...* », mais aussi alimentation raisonnable et raisonnée pour ce jeune apprenti qui souhaite réaliser ce triathlon en moins de 12 heures. « *Mais finir l'épreuve, c'est déjà bien* », souligne-t-il. Très tôt le matin, Maxime Guincêtre plongera tête baissée dans la mer méditerranée pour parcourir 3,8 km puis il enfourchera son vélo de 7,5 kg pour une distance de 180 km avec 2050 m de dénivelé et pour terminer, il se lancera dans une course à pied, un marathon de 42,195 km qui devra être effectué dans la limite du temps total de 16 heures. La Chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines ainsi que les Artisans des métiers de bouche (boulangers-pâtisseries-charcutiers-traiteurs-bouchers) figurent parmi les sponsors de ce jeune apprenti.

DERYA LIMAN À LA SORBONNE



Derya Liman, apprentie au centre de formation d'apprentis de Versailles, avait décroché en septembre 2018 le titre tant envié « Un des Meilleurs Apprentis de France » coiffure. Après s'être qualifiée lors des régionales avec une belle médaille d'or, Derya Liman a usé de son savoir-faire lors de l'ultime défi, à savoir la finale nationale. En février dernier, Elle a reçu son titre dans l'enceinte ô combien prestigieuse de la Sorbonne. Pour cette 18^e édition, près de 5500 candidats étaient inscrits dans la centaine de métiers représentés, 317 lauréats ont été récompensés. Pour mettre ces jeunes à l'honneur, plusieurs personnalités étaient présentes : Michel Roth, MOF cuisine 1991, Guillaume Gomez, MOF cuisine 2004, Philippe Etchebest, MOF cuisine 2000 et Franck Provost.

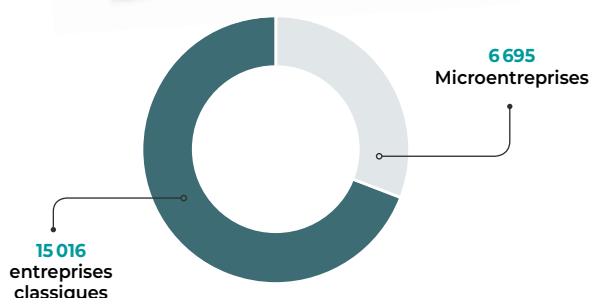
LE CONCOURS EN CHIFFRES : 98 métiers ouverts au concours ; 5469 candidats inscrits ; 881 finalistes nationaux ; 317 lauréats nationaux ; 750 établissements scolaires ; 3 000 bénévoles.

BILAN DE L'ANNÉE 2018

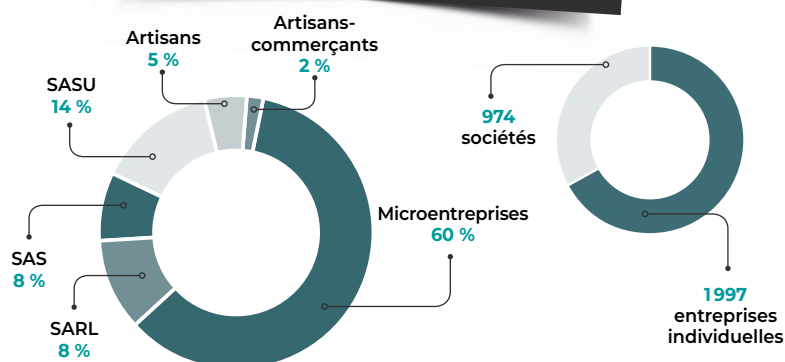
Les chiffres clés

Au 31 décembre 2018, plus de 21 700 entreprises sont inscrites à la chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines. La progression du nombre d'entreprise artisanales est de 7 % sur l'année (+ 5 % en 2017). Le nombre de micro-entrepreneur s'établit à 6 695 entreprises soit 31 % du stock.

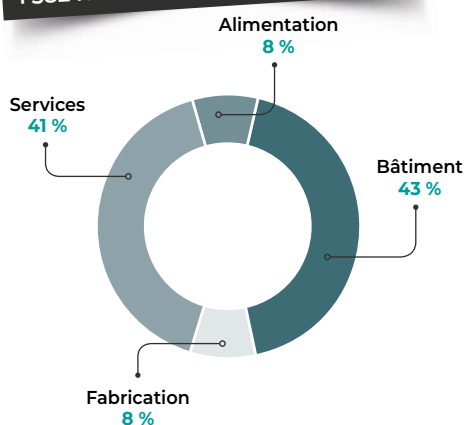
21 711 ENTREPRISES INSCRITES AU RM



2 971 IMMATRICULATIONS SUR L'ANNÉE 2018

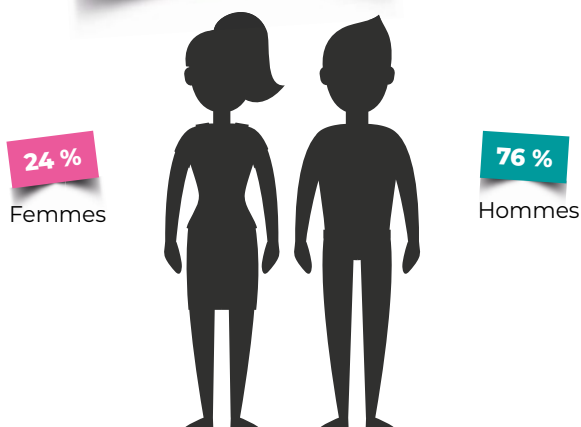


1 382 RADIATIONS SUR L'ANNÉE 2018



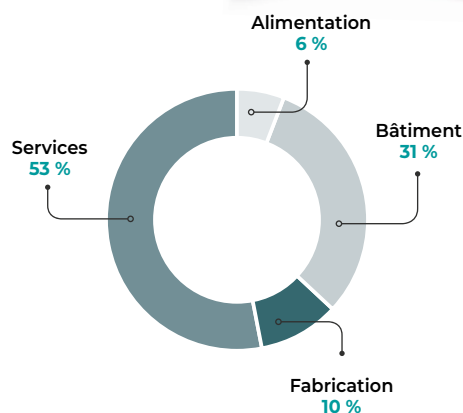
▲ Au cours de l'année 2018, le répertoire des métiers a enregistré 2 971 immatriculations et 1 382 radiations pour un solde de + 1 589 entreprises. En matière d'installations, une légère augmentation est constatée sur un an : le nombre d'immatriculations est en hausse de 200 inscriptions par rapport à 2017. Dans le même temps le volume des radiations 2018 est en baisse 1 382 contre 1 848 en 2017. Les microentreprises représentent 31 % des entreprises inscrites au Répertoire des métiers. En 2018, elles représentent 61 % des immatriculations et 39 % des radiations.

LES CHEFS D'ENTREPRISE



▲ Âge moyen du chef d'entreprise : 40 ans

RÉPARTITION DES IMMATRICULATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



▲ Tous les secteurs d'activité connaissent une progression sur l'année 2018, avec des hausses importantes dans les services (+ 1 034), le bâtiment (+ 237) et la production (+ 120), et plus limitée dans l'alimentaire (+ 52). Alimentation + 3 %, bâtiment + 3 %, production + 5 % et services + 12 %. En matière de radiations, on observe une baisse dans tous les secteurs alimentation (- 31), le bâtiment (- 231), la production (- 60) et dans les services (- 144).

Dégustations éphémères

Le 11 avril 2019 dernier, les BTM pâtisseries du CFA de Versailles ont proposé au public une présentation de leur projet innovant, valorisant de nouvelles gammes de gâteaux, ou mettant en valeur des approches du métier adapté aux évolutions sociétales. Des projets créatifs qui questionnent la pâtisserie d'aujourd'hui et de demain. Dans certains stands, on pouvait déguster mais surtout donner son avis gustatif, esthétique ou de client potentiel.



Concours Raphaël Perrier PI by RP



Justine Demoor (Ramon Coiffures Diffusion à Meudon) et Derya Liman (Cynalex Coiffure à Orgeval) ont remporté une médaille d'or au grand concours Raphaël Perrier PI BY RP sur le thème de la « Coiffure événementielle avec ornements ». Elles ont été sélectionnées en équipe de France et participeront à la finale nationale qui se déroulera à Lyon le dimanche 30 juin prochain.



Trophée Coiffure Normandie

Les apprenties coiffeuses de Versailles ont rivalisé d'imagination le 31 mars dernier. Le Centre de formation d'apprentis de Versailles s'est classé 1^{er} au Challenge inter-écoles Coiffure de mariée, organisé par l'Unec. Le trophée a été remis à : Derya Liman (Cynalex Coiffure à Orgeval), Justine Demoor (Ramon Coiffures Diffusion à Meudon), Amandine Descateaux (Ulico aux Ullis), Bomaline Khoy (Franck Provost à Viroflay), Léa Pagniez (Ramon Coiffures Diffusion à Meudon), Rita Pereira (Sandrine Bachelet, salon de coiffure à Chevreuse).

JPO



360 personnes ont profité de cette journée pour visiter le CFA et mieux connaître ses formations. Ce succès augure bien de la prochaine rentrée. De très nombreuses demandes ont concerné la pâtisserie et l'esthétique mais également les filières boulangerie, boucherie, coiffure et cuisine. Pour la plupart, ces futurs apprentis se tournent maintenant vers les employeurs à la recherche d'un maître d'apprentissage pour débiter leur formation.

Pour tout renseignement, contacter
Info Conseil au 0139 5515 23

**3 MOIS
DE COTISATION
GRATUITS***
**AVEC LE CODE
R1902**

PROFESSIONNELS

INDÉPENDANTS

LIBÉRAUX

**Pour une grande protection santé,
mieux vaut bien choisir
sa mutuelle.**



Appelez-nous au

0 800 501 918

Service & appel
gratuits

www.avenirsantemutuelle.fr

*Offre valable jusqu'au 30 septembre 2019.
Document non contractuel - 05/2019 - Transférass Consulting & RP - RCS Nanterre B 490 963 840.

Déclaration sociale des indépendants

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les travailleurs indépendants doivent déclarer et payer leurs cotisations sociales personnelles par voie dématérialisée. Cette obligation de déclaration en ligne concerne désormais tous les chefs d'entreprise indépendants (artisans, industriels, commerçants et professionnels libéraux) sans condition de seuil de revenu. En raison de l'obligation de déclarer par voie dématérialisée, il ne sera plus envoyé de formulaire papier.

ATTENTION : la déclaration de vos revenus en ligne est obligatoire y compris s'ils sont déficitaires ou si vous n'en avez pas (déclarez 0). La date limite de déclaration est fixée au 7 juin 2019.

Accompagnement au développement de votre entreprise

Entrepreneur
#LEADER
* Île de France

Le dispositif Entrepreneur #leader, mis en place par la Région Île-

de-France, prévoit, une fois votre entreprise immatriculée, un suivi et un soutien pour faciliter le lancement de votre entreprise :

- consolider les premiers résultats ;
- gérer les premières difficultés ;
- définir les étapes de croissance ;
- répondre aux questionnements de début d'activité.

Obligatoire pour les personnes qui ont obtenu un financement à la création d'entreprise, cette phase de suivi est recommandée à l'ensemble des jeunes dirigeants.

Pour prendre rendez-vous : AMICA78@cm-yvelines.fr



La carte « pro » se numérise

FORMALITÉS. Courant 2019, votre carte professionnelle va évoluer pour devenir numérique. Un processus qui nécessite une période de transition. Ainsi, votre carte 2018 est prolongée pour cette année. Explications.

Depuis 2009, la carte professionnelle que vous recevez chaque année vous permet de promouvoir votre appartenance au secteur de l'artisanat et d'afficher auprès de vos clients et divers organismes la régularité de votre inscription au répertoire des métiers tenu par votre chambre des métiers et de l'artisanat (CMA). Cette année, ce document officiel prend le virage du numérique. Cette transition nécessite toute-fois la mise en place d'une nou-

velle organisation et d'un nouveau mode de diffusion via les adresses mails ou sur téléphone mobile. Ainsi, la carte 2018 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2019 et vous offre toujours les mêmes garanties et les avantages grâce au réseau Obiz (offres loisirs, réductions dans certaines enseignes pour vous et votre famille...).

POUR PERMETTRE À VOTRE CMA DE VOUS ENVOYER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS VOTRE CARTE PROFESSIONNELLE NUMÉRIQUE : macarte.artisanat.fr

CONCOURS ARTISANS 2024

Le concours Artisans 2024, organisé par la CMA Yvelines a récompensé les entreprises artisanales innovantes, en mettant en valeur leur savoir-faire et leurs initiatives dans le développement de solutions nouvelles au sein de leur activité. Pour la CMA Yvelines, il s'agit de renforcer l'image d'un artisanat technique, imaginatif, novateur et qualitatif. **Prix Catégorie « Factory 2024 »** pour l'innovation de produit et de procédé: Soriba Diakite (Neauphle-le-Château), activité coiffure: 2 000 €. Guillaume Raynaud (Vernouillet), activité Isolation: 2 000 €. **Prix Coup de cœur Catégorie « Smart artisan »** pour l'innovation commerciale au sein de l'entreprise: Stéphane Saveste (Maurepas), activité: installation de distributeurs automatiques: 2 000 €.

CONCOURS DE LA MEILLEURE BAGUETTE DE TRADITION DES YVELINES

Découvrez les résultats le 11 mai prochain sur le site de la CMAY.

www.cm-yvelines.fr +

SORTIR D'UN LABYRINTHE EN MARCHÉ ARRIÈRE

AVEC LE NOUVEAU PEUGEOT PARTNER ET SES CAMÉRAS ARRIÈRE ET LATÉRALE*

PREMIUM

À PARTIR DE

129€ HT/MOIS

APRÈS UN 1^{ER} LOYER DE 2 350 € HT**

ENTRETIEN OFFERT (2)



VÉHICULE UTILITAIRE
DE L'ANNÉE 2019



PEUGEOT
PROFESSIONNEL

MOTION & e-MOTION



PEUGEOT PARTENAIRE MAJEUR DU STADE TOULOUSAIN

(1) Exemple pour le crédit-bail sur 36 mois et pour 30000 km d'un Nouveau PEUGEOT Partner Premium STD 650 kg BlueHDi 100 S&S BVM5 neuf, hors options, au prix spécial de 13315€HT, déduction faite de la prime PEUGEOT de 1000€ pour la reprise d'un véhicule utilitaire, au lieu de 20450€HT (tarif conseillé 198 au 29/04/2019). 35 loyers mensuels de 129€HT après un 1er loyer majoré de 2350€HT. Offre incluant l'entretien et l'assistance offerts pendant 36 mois(2). Option d'achat finale en cas d'acquisition 8921,05€HT. Sous conditions de reprise. (2) Selon les conditions générales du Contrat PEUGEOT Sérénité Pack Entretien, disponibles dans les points de vente PEUGEOT. Offre non cumulable, réservée aux professionnels, valable du 02/05/2019 au 31/08/2019 pour un nouveau PEUGEOT Partner Premium STD 650 kg BlueHDi 100 S&S BVM5 neuf, dans le réseau PEUGEOT participant, et sous réserve d'acceptation du dossier par CREDIPAR, SA au capital de 138 517 008€, RCS Nanterre n° 317 425 981, 9, rue Henri-Barbusse, 92230 Gennevilliers, mandataire d'assurance Orias n°07004921 (www.orias.fr). *En option selon les versions. Véhicule présenté avec options : Pack look, jantes alliage Taranaki 16" et peinture métallisée.

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL Consommation mixte (en l/100 km) : de 4,2 à 4,4. Émissions de CO₂ (en g/km) : de 109 à 117.

VAUBAN
AUTOMOBILE

Votre Concessionnaire PEUGEOT dans les Yvelines

BUCELAY

1, rue des Gamelines - 01.34.97.92.92

LES MUREAUX

2, rue de Seine - 01.30.99.77.11

ST GERMAIN-EN-LAYE

Place Vauban - 01.30.87.15.15

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN **MAGAZINE**
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE.
DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS. CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Rendre la mémoire vivante

HISTORIAE MANUFACTURES. Créée en 2012, la marque Historiae a commencé par raconter l'histoire de France en parfums. Mais pour Pascale Oger, créatrice de la marque, l'histoire de France s'inscrit aussi dans les savoir-faire artisanaux. En 2016, elle crée le site historiae-secrets.com pour ressusciter les objets d'art associés à la mémoire de grands personnages.



▲ Les parfums Historiae répondent aux attentes des consommateurs à la recherche de produits authentiques, haut de gamme et de qualité et qui, surtout, ont du sens, car ils renouent avec un passé et des racines.



◀ La cafetière mythique de Marcel Proust dont la reconstitution par Historiae a fait l'objet d'une campagne de crowdfunding, en partenariat avec plusieurs sociétés d'Amis de Proust.

L'histoire commence à « La Fauconnerie du Roy », nichée dans la plaine de Versailles où réside Pascale Oger, ancienne collaboratrice de L'Oreal et maire de son village. Cette demeure du XVII^e siècle chargée d'histoire lui inspire un concept inédit : raconter l'Histoire de France en parfums. Ainsi naît en 2012 la marque Historiae et une première gamme de parfums et de senteurs qui racontent l'histoire de France : Orangerie du Roy®, Hameau de la Reine®, Bouquet du Trianon®, Violette impériale®...

Le succès est immédiatement au rendez-vous. Les parfums Historiae répondent en effet pleinement aux attentes des consommateurs à la recherche de produits authentiques, haut de gamme et de qualité mais qui, surtout, ont du sens, car ils renouent avec un passé et des racines que le monde digital nous fait trop souvent oublier. Lauréate de la CGPME et de la chambre de commerce de Paris, Historiae devient rapidement une référence incontournable dans le circuit des boutiques de châteaux et musées.

Mais, pour Pascale Oger, l'histoire de la France, c'est aussi celle des savoir-faire pluriséculaires qui ont nourri les arts et le patrimoine, et qui ont fait et font toujours l'admiration du monde entier. Historiae prend ainsi une nouvelle dimension en 2016 avec la création du site Internet historiae-secrets.com, qui est à la fois un cabinet de curiosité et un site de commercialisation d'objets d'art et d'histoire associés aux grands personnages historiques. Le projet est né d'un double constat : d'une part la France est riche d'un patrimoine exceptionnel qui s'est construit grâce à et autour de grandes figures historiques qui ont forgé notre héritage commun, mais avec lesquelles les jeunes générations, et les milléniums en particulier, ont une relation de plus en plus distante et désincarnée ; et d'autre part, de nombreux métiers et artisans d'Art disparaissent, par faute de débouchés commerciaux et de successeurs auxquels il pourraient transmettre leur savoir.

Historiae exhume ainsi sur son site, au fil du temps et de ses recherches, des objets qui ont joué un rôle particulier dans la vie de grands personnages et qui ont une dimension biographique. Ces objets, pour la plupart disparus, sont alors reconstitués par des artisans d'art et du patrimoine affiliés à Historiae.

Dernier en date, la cafetière mythique de Marcel Proust dont la reconstitution par Historiae a fait l'objet d'une campagne de crowdfunding, en partenariat avec plusieurs sociétés d'amis de Proust. La communauté proustienne est en effet riche de de 500 000 personnes dans le monde. Cette cafetière mythique est un bel exemple de mémoire vivante. C'est bien plus qu'un objet unique exhumé des catacombes de l'histoire, c'est un voyage dans les coulisses de l'histoire, à la recherche du temps perdu...



▲ Pascale Oger, fondatrice d'Historiae.

VAUBAN

MOTORS

PROACE VERSO

À partir de **349€ / mois⁽¹⁾**
SANS CONDITION DE REPRISE

LOA* 49 mois, 1er loyer de 3 750 €.
suivi de 48 loyers de 349 €.
Montant total dû en cas d'acquisition : 37 002 €.



TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN



TOYOTA PROACE - LE PARTENAIRE DE VOTRE ACTIVITÉ

Polyvalent et ingénieux, le Toyota PROACE est avant tout un partenaire idéal

CONTACT : CHAMBOURCY - BUCHELAY - SARTROUVILLE - LE CHESNAY

ToyotaBusiness
Plus

Stéphane BLAIRVACQ - 06 75 21 30 01

Freddy GOMIS - 07 85 58 90 75

toyota-chambourcy.fr | toyota-buchelay.fr

toyota-sartrouville.fr | toyota-lechesnay.fr

LinkedIn : @GroupeVauban

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER. Consommations mixtes (L/100 km) et émissions de CO₂ (g/km) : de 4,9 à 6,4 et de 128 à 144 (C à D). Selon données d'homologation (Cycle NEDC) pour les véhicules produits jusqu'en avril 2018. Au-delà de cette échéance, valeurs corrélées NEDC déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP. Données en attente d'homologation définitive. Pour en savoir plus, consultez notre page WLTP. * LOA : Location avec option d'achat (1) Exemple pour un PROACE Verso Compact 120 D-4D Dynamic Blanc Bangueuse neuf au prix exceptionnel de 39 800 €, remise de 6 000 € déduite. LOA* 49 mois, 1er loyer de 3 750 € suivi de 48 loyers de 349 €/mois hors assurances facultatives. Option d'achat : 16 500 € dans la limite de 49 mois & 40 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 37 002 €. Assurance de personnes facultative à partir de 33,88 €/mois en sus de votre loyer, soit 1 660,12 € sur la durée totale du prêt. Modèle présenté : Toyota PROACE Verso Medium 150 D-4D Lounge Gris Platine neuf au prix exceptionnel de 47 350 €, remise de 6 000 € déduite. LOA* 49 mois, 1er loyer de 3 750 € suivi de 48 loyers de 611 €/mois hors assurances facultatives. Option d'achat : 23 891 € dans la limite de 49 mois & 40 000 km. Montant total dû en cas d'acquisition : 56 969 €. Assurance de personnes facultative à partir de 52,09 €/mois en sus de votre loyer, soit 2 552,41 € sur la durée totale du prêt. Offre réservée aux particuliers valable jusqu'au 30/06/2019 chez les distributeurs Toyota participants portant sur le tarif en vigueur au jour de la souscription du contrat. En fin de contrat, restitution du véhicule dans votre concession avec paiement des frais de remise en état standard et des éventuels kilomètres excédentaires. Sous réserve d'acceptation par TOYOTA France FINANCEMENT, 36 bd de la République 92423 Vaucresson, RCS 412 653 180 - n° ORIAS 07 005 419 consultable sur www.orias.fr.



Innovation
that excites

LES MOIS DE L'UTILITAIRE NISSAN
UNE ÉQUIPE DE CHOC SANS APPORT,
SANS MALUS ET GARANTIE 5 ANS.



NEUBAUER
DISTRIBUTEUR

Nissan, partenaire officiel de l'UEFA Champions League.



SARTROUVILLE

120 avenue Maurice Berteaux
01 39 62 37 42

LE CHESNAY

114 rue de Versailles
01 30 21 08 78

CHAMBOURCY

29 route de Mantes
01 82 03 00 70

BUCHELAY

5200 boulevard Sully
01 82 03 00 70

Retrouvez nos actualités et toutes nos concessions Paris / Île de France sur **www.NEUBAUER-NISSAN.fr**

Innovier autrement. *En France, garantie constructeur 5 ans limitée à 160 000 km (sauf gamme e-NV200 2017 : garantie 5 ans limitée à 100 000 km - dont 3 ans de garantie constructeur et 2 ans d'extension de garantie - et à 3 ans pour les pièces de carrosserie et peinture). Voir détails sur conditions générales de garantie et d'extension de garantie. Modèles présentés : versions spécifiques. Nissan West Europe : nissan.fr

GILETS JAUNES

Un fonds d'aide mis en place

Vous avez subi des dégradations matérielles engendrées par les violences en marge des manifestations des « gilets jaunes » ? La Région Île-de-France et la Ville de Paris, en collaboration avec le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et de Commerce et d'Industrie ont mis en place un fonds de soutien financier doté de 1,5 M€. Ce fonds concerne exclusivement les dégâts matériels : vitrines détruites, traces de fumée, magasins pillés et saccagés, etc. entraînant des travaux de réparation des locaux, de l'achat de mobilier ou d'équipements informatiques nécessaires à la poursuite de votre activité, qui conduiraient à des dommages laissant, après intervention des assurances, un reste à charge pour vous. L'aide accordée à chaque artisan est comprise entre 1 000 € et 7 000 €. Déposez votre demande entre le 20 mars et le 20 juin 2019.

POUR PLUS D'INFORMATIONS sur cette aide, rendez-vous sur le site de la CRMA IDF : <https://www.crma-idf.com/fr/appui-aux-entreprises/fonds-d-aide-gilets-jaunes.html>



© CCI PARIS-IDF

Boutique connectée nomade

Le numérique, vous en entendez parler tous les jours sans vraiment avoir le temps de vous renseigner sur ses applications concrètes dans votre travail quotidien ? Et pourtant vous êtes conscient que le numérique est vital pour votre développement !

La boutique connectée est là pour vous proposer une véritable aide dans votre transformation digitale. Ce « pop-up store » itinérant sillonne les départements franciliens à votre rencontre.

Imaginée autour de quatre grandes thématiques que sont : attirer, vendre, fidéliser le consommateur et faciliter la gestion au quotidien, la boutique connectée aborde le numérique sous de multiples facettes à travers une sélection de solutions adaptées aux attentes mais aussi aux contraintes des artisans.

POUR CONSULTER LES DATES DE PASSAGE DE LA BOUTIQUE CONNECTÉE : www.crma-idf.com/fr/espace-presse/actualites.html

Programme export

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France offre aux artisans d'art la possibilité de promouvoir leurs savoir-faire à l'international en les accompagnant sur des Salons ou en les faisant bénéficier d'offres personnalisées.

Plein'Art www.metiersdart.ca	Métiers d'art et de création Salon grand public	Québec, Canada	30 juillet au 11 août 2019	2 750 € (stand + fret + vol)	Renseignements : valentine.bastide@crma-idf.fr
Salon NY NOW www.nynow.com	Art de vivre, accessoires et décoration Salon professionnel	New York, États-Unis	11 au 14 août 2019	5 550 € (stand + fret + vol + hôtel)	Renseignements : valentine.bastide@crma-idf.fr
FRENCH FASHION WEEK NY www.frenchfashionweek.org	Mode et art de vivre	New York, États-Unis	4 au 8 septembre 2019	Cet événement est relayé par la CRMA IdF. Nous ne proposons pas d'offre packagée.	Renseignements : valentine.bastide@crma-idf.fr
RÉSONANCES Salon européen des métiers d'art	Création contemporaine	Strasbourg, France	8 au 11 novembre 2019	1 300 € (stand + fret + AR train + hôtel)	Renseignements : caroline.bouedec@crma-idf.fr



Gestion des déchets dans les entreprises artisanales

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France, dans le cadre de son action d'information et de sensibilisation des entreprises artisanales franciliennes à la gestion de leurs déchets, vient de produire, avec le soutien du conseil régional d'Île-de-France, une vidéo qui leur est destinée.

Cette vidéo décrit les enjeux de la gestion des déchets pour les TPE en Île-de-France. Elle met en lumière les obligations qui s'imposent aux entreprises, les interdictions et les sanctions qui sont encourues en cas d'infraction. Dans la dernière partie, les bonnes pratiques pour générer moins de déchets sont abordées.

Elle démontre que les déchets doivent être au centre des préoccupations des entreprises artisanales, non seulement sur le plan écologique mais également sur un plan économique, pour l'image vis-à-vis des clients et l'obtention de labels ou de marchés.

Pour visionner cette vidéo :
www.youtube.com/watch?v=MLrXL1-Qlus

LES EMPLOIS FRANCS

Lancés en expérimentation depuis le 1^{er} avril 2018 sur certains territoires d'Île-de-France (le département de Seine-Saint-Denis, les agglomérations de Roissy Pays de France et de Cergy-Pontoise, le territoire Grand Paris Sud



Seine), les emplois francs ont pour objectif de promouvoir l'embauche des demandeurs d'emploi qui résident en quartier prioritaire de la ville (QPV). En pratique, si vous êtes une entreprise remplissant les conditions, vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour les embauches en CDI (à hauteur de 5 000 €/an sur trois ans) ou en CDD (à hauteur de 2 500 €/an sur deux ans) de plus de six mois. L'extension du dispositif a été annoncée le 21 mars 2019 et le nouveau périmètre géographique du dispositif inclut désormais l'intégralité des QPV d'Île-de-France.

POUR CONNAÎTRE TOUTES LES CONDITIONS :
<http://idf.directe.gouv.fr/Les-Emplois-francs>

Loi « Avenir professionnel »

Ce qui change pour les petites entreprises

« La Loi « Avenir professionnel » N°2018-771 du 5 septembre 2018 réforme profondément le système de la formation professionnelle : actions de formation, qualité, gouvernance, dispositifs et modalités de financement. Les principaux changements qui impactent les artisans indépendants sont les suivants :

→ Le plan de formation de l'entreprise (moins de 50 salariés) devient « Plan de développement des compétences ». Contactez votre OPCO (ex-OPCA) pour en savoir plus.

→ Une nouvelle contribution unique pour l'alternance. Le contrat d'apprentissage permet de recruter et

de former en même temps un jeune jusqu'à 30 ans formé dans un centre de formation d'apprentis. Le coût de formation en CFA est ainsi pris en charge par votre OPCO.

→ Le compte personnel de formation, désormais en euros, s'ouvre aux travailleurs indépendants non-salariés. À partir de fin 2019, une application mobile permettra une mobilisation de votre budget pour acheter sans intermédiaire votre formation éligible. Accédez à votre compte personnel formation muni de votre numéro de sécurité sociale : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

→ Le CPF de transition vient remplacer le congé individuel de formation (CIF). Il s'applique au salarié qui a un projet de reconversion professionnelle validé par le dispositif Conseil en évolution professionnelle.

Consultez le mode d'emploi dédié à la formation : <https://www.apprentissage-formation-cma78.fr/fr/formation-continue/la-formation-continue-qualite-et-mode-d-emploi.html>.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, CONTACTEZ
i nos équipes du Centre de formation Continue de Versailles
au 01 39 43 43 64

**Vous souhaitez bénéficier d'une formation ?
Voici les formations en juin, juillet et août :**

formationcontinue@cm-yvelines.fr +

FORMATIONS

Savoir gérer sa micro entreprise	5 juin	Outlook perfectionnement	3 juillet
Savoir utiliser et sécuriser son PC sous Windows 10	5 juin	Renforcer son leadership	4 et 5 juillet
TVA, impôts et taxes de la petite entreprise	5 et 6 juin	Indesign initiation	4 et 5 juillet
ILLUSTRATOR initiation	11 et 12 juin	Photoshop initiation	8 et 9 juillet
Calculer sa marge bénéficiaire	12 juin	Anglais intermédiaire intensif	Du 15 au 19 juillet
Initiation au marketing digital	13 juin	Word initiation	15 et 16 juillet
S'initier à Facebook	14 juin	Word perfectionnement	17 et 18 juillet
Atelier Instagram	20 juin	Indesign perfectionnement	22 et 23 juillet
Utiliser Pinterest et Canva	21 juin	Formation de formateur occasionnel	Du 19 au 23 août
Bonne pratique d'Internet et de la messagerie	25 juin	Initiation au marketing digital	22 août
Permis d'exploitation d'un débit de boissons	26, 27 et 28 juin	S'initier à Facebook	23 août
Micro entreprise : est-ce le bon choix ?	27 juin	Atelier Instagram	26 août
Dynamiser sa page Facebook entreprise	27 juin	Utiliser Pinterest et Canva	27 août
Développer ses affaires avec son profil LinkedIn	28 juin	Dynamiser sa page Facebook entreprise	28 août
Hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale	1 ^{er} et 2 juillet	Développer ses affaires avec son profil LinkedIn	29 août

POUR TOUTE INFORMATION OU INSCRIPTION, CONTACTEZ-NOUS AU 0139 43 43 24 OU 0139 43 43 45

i **LIEU** : URMA IDF – Versailles Formation Continue,
CMA Yvelines - 19 avenue du Général Mangin, 78008 VERSAILLES

HORAIRE DES FORMATIONS : 9h15-13h/14h-16h15

formatiocontinue@cm-yvelines.fr +

Titre entrepreneur petite entreprise

« Un accélérateur de compétences »



▲ Le président de la CMA 78, Ronan Keraudren et Lucie Leblanc, directrice de la formation continue, ont remis, le jeudi 11 avril, le Titre entrepreneur de petite entreprise aux cinq candidats de la promotion 2018 : Frédéric Barreau, Marthe Desprez, Agnès Grossi, Nathalie Lerussi et Jean Schmittlaeusler. En présence de nos partenaires du Cnam.

Une nouvelle promotion TEPE ouvrira en septembre. La formation se déroulera les lundis. Elle intéressera les créateurs d'entreprise ou des dirigeants en activité en projet de développement. Mais également des apprentis en fin de parcours souhaitant poursuivre en niveau supérieur et mettre en place un projet d'entrepreneuriat. Une formation diplômante Bac + 2 du

Cnam dispensée dans les chambres de métiers et de l'artisanat pour apprendre à piloter un projet

Vous avez un projet de création ou de développement ? Venez développer votre potentiel d'entrepreneur, renforcer vos compétences et maîtriser vos prises de décisions !

Nous vous apportons :

→ une méthodologie de gestion de projet ;

→ une approche par objectifs suivie de réalisations concrètes ;

→ une équipe de formateurs experts agréés Cnam.

Formation de septembre 2019 à juin 2020, un jour par semaine à la CMA Yvelines à Versailles.

Possibilités de prise en charge (Conseil de la formation de la CRMA IDF ou OPCO). Formation éligible CPF.

Un site dédié à la formation

Découvrez toutes nos formations en apprentissage comme en formation continue sur www.apprentissage-formation-cma78.fr

ACTION CŒUR DE VILLE

Quelle place pour l'artisanat ?

Annoncé depuis un an, Action Cœur de Ville vise à réaffirmer la centralité des villes moyennes. Parmi les 222 villes lauréates, 7 sont localisées dans les Yvelines. Le programme est actuellement en phase d'initialisation, il s'agit d'organiser la conduite de projets et d'enclencher des partenariats. Cette phase dure jusqu'à 18 mois et devrait s'achever à la fin du premier trimestre 2020.



La chambre de métiers et de l'artisanat accompagne les communes yvelinoises, d'abord en adaptant ses champs d'intervention, ensuite par des entretiens sur les actions à monter en faveur des activités artisanales et commerciales. L'objectif est d'affirmer la place de l'artisanat dans l'animation des cœurs urbains, la cohésion sociale et l'attractivité des communes.

Actuellement, les projets et actions en lien avec l'artisanat se déclinent sous la forme d'études et diagnostics. La CMA a identifié des projets tels que des boutiques

éphémères, des créations de cellules commerciales et des programmes immobiliers pour lesquels elle envisage d'aider à la conception. Pour amplifier cette phase d'initialisation, la CMA se rapproche aussi des autres partenaires du programme, tels que les financeurs, bureaux d'études et assistants à maîtrise d'ouvrage.

Action Cœur de Ville permet donc à la CMA de déployer ses actions territoriales, de repenser ses modes de partenariats et de donner une dimension politique à la préservation du tissu artisanal.

BIEN CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL !

Journée portes ouvertes le 22 juin 2019 de 9 h à 17 h, au CFA de la CMA des Yvelines - 17, avenue du Général Mangin - Versailles

Plus de 6 formations du CAP au BTS, des candidats motivés, une pédagogie alternative, un accompagnement dans le recrutement et la mise en relation avec votre futur employeur.

Contact : Info Conseil, 01 39 55 15 23 - infoconseil@cfa-cmy.fr



Rédiger du contenu pour votre site marchand ou votre blog vous demande déjà du temps et un effort en termes de référencement... Mais ne faites pas l'impasse sur les images ! Bien les nommer et les calibrer vous permet de gagner des bons points auprès des moteurs de recherche... et donc d'être plus visible. *Samira Hamiche*

DES IMAGES AU TOP pour vos sites et blogs

LES TROIS ATOUTS

1. ÊTRE BIEN RÉFÉRENCÉ

Il fut un temps, les images permettaient d'accroître considérablement le trafic de son site grâce aux requêtes Google images.

Ce n'est plus trop le cas, car la firme a changé de fonctionnement en février 2017. Toutefois, le moteur de recherche continue à faire des associations d'idées entre images et sites d'origine : si la plupart de vos images touchent, par exemple, à l'univers de la coutellerie d'art médiévale, les internautes intéressés seront prioritairement dirigés vers votre site.

2. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ

Souvent négligé, le « texte alternatif » (balise « alt text ») est pourtant fondamental pour les malvoyants.

Ce champ correspond en effet à la description audio ou braille de l'image. Sachez que les personnes malvoyantes sont de mieux en mieux équipées. Les lecteurs d'écran des ordinateurs et smartphones permettent de naviguer plus confortablement, et de lire à voix haute la description des images (« Fabrication d'un couteau viking à l'atelier Valhalla », pour rester sur notre exemple!).

3. SE DÉMARQUER

Même les journalistes web et blogueurs professionnels n'en font pas un automatisme... Est-ce une raison pour se montrer grégaire ? En optimisant les noms des images et leur poids, vous prendrez l'avantage sur d'autres sites.

LES TROIS RÈGLES D'OR

1. RÉDUIRE LE POIDS DES FICHIERS

Par défaut, vos photos sont lourdes. Publiées en l'état, elles allongent le temps de chargement des pages (et c'est encore plus flagrant sur mobile), ce qui est agaçant pour l'internaute et vous pénalise en termes de référencement. Redimensionnez donc vos images : enregistrez-les en format jpg ou .png en évitant de dépasser 150 à 200 Ko par photo. Les plus téméraires supprimeront les données Exif (« métadonnées »)...

2. CHOISIR UN NOM CLAIR

Oubliez les noms tarabiscotés issus de votre carte mémoire, type « DSC666.jpg »... Le nom du fichier que vous téléchargez doit être purement descriptif. Il ne doit pas comporter de caractères spéciaux (accents, lettres liées, etc.). Il faut impérativement séparer les mots par des tirets, et non des underscore (_). Par exemple : Noel-Dupont-artisan-coutellier.jpg.

3. DÉCRIRE SON IMAGE

Le texte alternatif (« alt text ») est invisible à l'écran, mais apparaît dans le code de la page. Il doit décrire en quelques mots ce qui est représenté. Exemple : « Démonstration du polissage d'un couteau double tranchant ». Tout doit être orthographié correctement : les accents, les tirets, les majuscules sont autorisés. Renseignez une légende si vous souhaitez ajouter un complément d'information directement visible.

Attention, la balise « title », qui apparaît au survol de l'image, est moins importante que la balise alt !

**PROPRE À
CHAQUE SITUATION**

L'ensemble de ses ressources et celles des membres du foyer comptent dans le calcul.

UN SEUIL À NE PAS DÉPASSER

Le chiffre d'affaires des 12 derniers mois précédant la demande et celui de la déclaration trimestrielle ne doivent pas dépasser un certain seuil.

**UN INTERLOCUTEUR
UNIQUE**

La prime doit être demandée auprès de la Caisse d'allocations familiales.

LECTURE RAPIDE

La prime d'activité, c'est aussi pour vous !

Créée le 1^{er} janvier 2016 pour remplacer le revenu de solidarité active (RSA) et la prime pour l'emploi, la prime d'activité est une prestation destinée à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs qui perçoivent des revenus modestes, indépendants compris!... *Samorya Wilson*

Critères d'attribution

Pour pouvoir bénéficier de la prime d'activité, il faut justifier de son identité mais aussi de l'ensemble de ses ressources et celles des membres du foyer. Toutes les aides sociales comme les allocations logement ou familiales et celles de retour à l'emploi sont prises en compte. La prime est déterminée via une déclaration trimestrielle de la situation et des ressources (DTR). Pour les travailleurs indépendants, le calcul des droits à la prime d'activité s'effectue sur la base des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou non com-

merciaux (BNC), déclarés aux services fiscaux pour la dernière année fiscale connue. En l'absence de déclaration de BIC/BNC, c'est le chiffre d'affaires du trimestre qui sera retenu. Cependant, sur option, et pour une durée d'un an renouvelable, les indépendants peuvent bénéficier d'un régime dérogatoire qui leur permet de calculer leurs droits à la prime d'activité uniquement sur la base du montant trimestriel de leur chiffre d'affaires.

Modalités de calcul

Les artisans peuvent opter pour la déclaration trimestrielle mais sous réserve que leur chiffre d'affaires des 12 derniers mois précédant la demande ne dépasse pas 70 000 € et que, simultanément, le chiffre d'affaires déclaré dans la DTR n'excède pas 17 500 €. Le calcul du droit à la prime d'activité est opéré par la Caf (Caisse d'allocations familiales) pour les artisans. Il est réalisé sur la base du chiffre d'affaires ou des revenus disponibles, après application d'un abattement de 50 % pour les prestations de services (artisans). Schématiquement, en fonction de ces revenus déclarés tous les trimestres, la Caf calcule la prime d'activité selon la formule suivante :

Montant de la prime d'activité = (montant forfaitaire éventuellement majoré + 61 % des revenus professionnels + bonifications individuelles) – les ressources prises en compte du foyer.

Suite à la crise des Gilets jaunes, le montant maximal de la bonification individuelle a été réévalué depuis le 1^{er} janvier 2019². Il est passé à 90 € pour une personne ayant des revenus au niveau du Smic. Le montant de la prime d'activité dépend de chaque situation individuelle.

Fonctionnement

La prime d'activité n'est pas automatique. La demande doit se faire sur le site de la Caf ou par le dépôt d'un formulaire sur place. Le bénéficiaire doit déclarer tous les trois mois ses revenus du trimestre précédent, sur le site de la Caf ou via son application mobile. La prime est versée chaque début de mois. N'étant pas imposable, il convient de la déduire des revenus à déclarer. De plus, elle n'est pas prise en compte dans le calcul et le montant des autres prestations (ex. : allocation logement, Paje, AAH...).

1. Articles R845-1 à R845-3 du Code de la Sécurité sociale. 2. Décret n° 2018-1197 du 21 décembre 2018 relatif à la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité.



Pour connaître le montant auquel vous pouvez prétendre, faites une simulation sur www.caf.fr +

Et si vous instauriez l'intéressement ?

Le gouvernement s'est fixé pour objectif de faire profiter au moins 3 millions de salariés de l'épargne salariale d'ici fin 2020. Il a donc pris des mesures, comme la suppression du forfait social pour les TPE-PME, afin de les inciter à signer des accords d'intéressement. *Samorya Wilson*

Comprendre l'intéressement

L'intéressement et la participation sont des dispositifs d'épargne salariale et de management qui permettent d'associer les salariés à la réussite de l'entreprise. La mise en place de l'intéressement est facultative et se traduit par le versement de primes aux salariés en fonction de l'atteinte d'objectifs ou de niveaux de performance, définis à partir de critères précis. Les sommes attribuées peuvent être perçues immédiatement ou investies dans un plan d'épargne salariale (PEE, PEL ou Perco). Ces sommes restent exonérées de cotisations salariales, à l'exception de la CSG et CRDS. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le forfait social, qui était auparavant appliqué sur les sommes déposées au titre de l'épargne salariale, est supprimé pour les entreprises de moins de 50 salariés*.

Les personnes concernées

Tous les salariés de l'entreprise, même à temps partiel, doivent pouvoir profiter de l'intéressement. Son bénéfice est également ouvert au chef d'entreprise ainsi qu'à son conjoint, s'il a le statut de conjoint collaborateur ou de conjoint associé. En revanche, un accord d'intéressement ne peut pas être conclu dans une entreprise dont

l'effectif est limité à un salarié si celui-ci a également la qualité de président, directeur général ou gérant. L'accord peut inclure une clause d'ancienneté mais elle ne doit pas excéder trois mois. Il reste également possible de subordonner l'intéressement à une condition de présence effective ou continue du salarié.

Signer un accord d'épargne salariale

L'accord d'intéressement se conclut avec les représentants du personnel. Lorsque l'entreprise n'en possède pas, un procès-verbal de carence doit être établi. Pour aider les petites entreprises à négocier et à mettre en place des accords d'épargne salariale, deux modèles simplifiés d'accord sont à leur disposition sur le site du ministère du Travail. Ils reprennent point par point les clauses obligatoires devant figurer dans un accord de participation et d'intéressement. Dans certaines branches, les TPE-PME peuvent opter pour l'application directe de l'accord-type négocié au niveau de la branche et adapté à leur secteur d'activité.

* Article 16 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019

POUR CONSULTER DES MODÈLES D'ACCORD :
www.travail-emploi.gouv.fr

Précisions sur la régularisation des erreurs relatives au PAS dans la DSN

Bercy vient d'apporter des précisions sur les conditions dans lesquelles les employeurs peuvent régulariser les erreurs commises dans l'assiette ou le taux de prélèvement à la source dans la DSN (Déclaration sociale nominative) qu'ils transmettent chaque mois à l'administration fiscale. Les erreurs visées sont celles ayant abouti à une insuffisance ou un excédent de retenue à la source et les trop versés de revenus ayant une incidence sur le prélèvement à la source. Par exemple, l'entreprise qui constate une erreur dans la DSN souscrite au titre d'un mois donné pourra la régulariser dans une déclaration souscrite au titre d'un mois de la même année civile. SW

Pour plus de détails, consultez le Bofip, référence : BOI-IR-PAS-30-10-50-20190227.

Mise en sommeil : une alternative à considérer

Divers motifs peuvent conduire un entrepreneur à cesser temporairement son activité : des raisons professionnelles ou familiales, une période creuse, un gain de temps nécessaire... Quel que soit le motif, il convient de respecter la procédure et d'être au fait des conséquences que cela entraîne. Samorya Wilson

Quelle procédure doit-on suivre ?

Dans le cadre de l'entreprise individuelle, seul le dirigeant peut décider de la cessation temporaire de l'activité¹. S'il s'agit d'une société, la décision de mise en sommeil appartient au représentant légal (sauf clause contraire dans les statuts). Dans le mois qui suit la décision d'interruption de l'activité, la cessation temporaire doit être déclarée auprès du CFE² dont dépend l'entreprise ou auprès du greffe du tribunal de commerce. Ce dernier procédera alors à une inscription modificative au répertoire des métiers (RM). L'inscription sera insérée au *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc)*. La publication de la cessation d'activité dans un journal d'annonces légales (JAL) est, elle, facultative. **La procédure de mise en sommeil a un coût : 190,24 € pour une société pluripersonnelle, 74,54 € pour une société unipersonnelle et 104,34 € pour une entreprise individuelle.**

Que se passe-t-il une fois la décision prise ?

Sur le plan juridique, la société continue de fonctionner normalement. Ainsi, le représentant légal est tenu de respecter les obligations comptables. Les cotisations

sociales restent dues s'il y a des salariés. Pour la micro-entreprise, seuls un bilan et un compte de résultat abrégés suffisent. Si l'entrepreneur ne perçoit pas de rémunération pendant la cessation d'activité, il n'aura pas à payer de cotisations sociales mais il devra régler une cotisation de base au régime des travailleurs indépendants. Fiscalement, la cessation d'activité entraîne une exonération de la TVA et de la cotisation foncière des entreprises douze mois après l'interruption.

Comment se règle la fin de la pause ?

La durée de l'inactivité est limitée à deux ans pour une société et un an pour une entreprise individuelle (renouvelable une fois en cas d'activité commerciale). À l'issue de la suspension temporaire d'activité, le dirigeant peut soit reprendre son activité, soit la cesser définitivement, soit la céder. Dans tous les cas, il doit le signaler au CFE. Au-delà de la durée maximale de cessation temporaire d'activité, le greffier du tribunal de commerce peut procéder à la radiation d'office. Le dirigeant dispose alors d'un délai de six mois pour la contester auprès du juge commis à la surveillance des registres.

1. Code de commerce : article R123-5. 2. Centre de formalités des entreprises.

Abonnez-vous à l'édition nationale du *Monde des Artisans*

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements.
23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14. www.kiosque-atc.com.

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du *Monde des Artisans* pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*).

Prénom Nom

Profession

Nombre de salariés Adresse

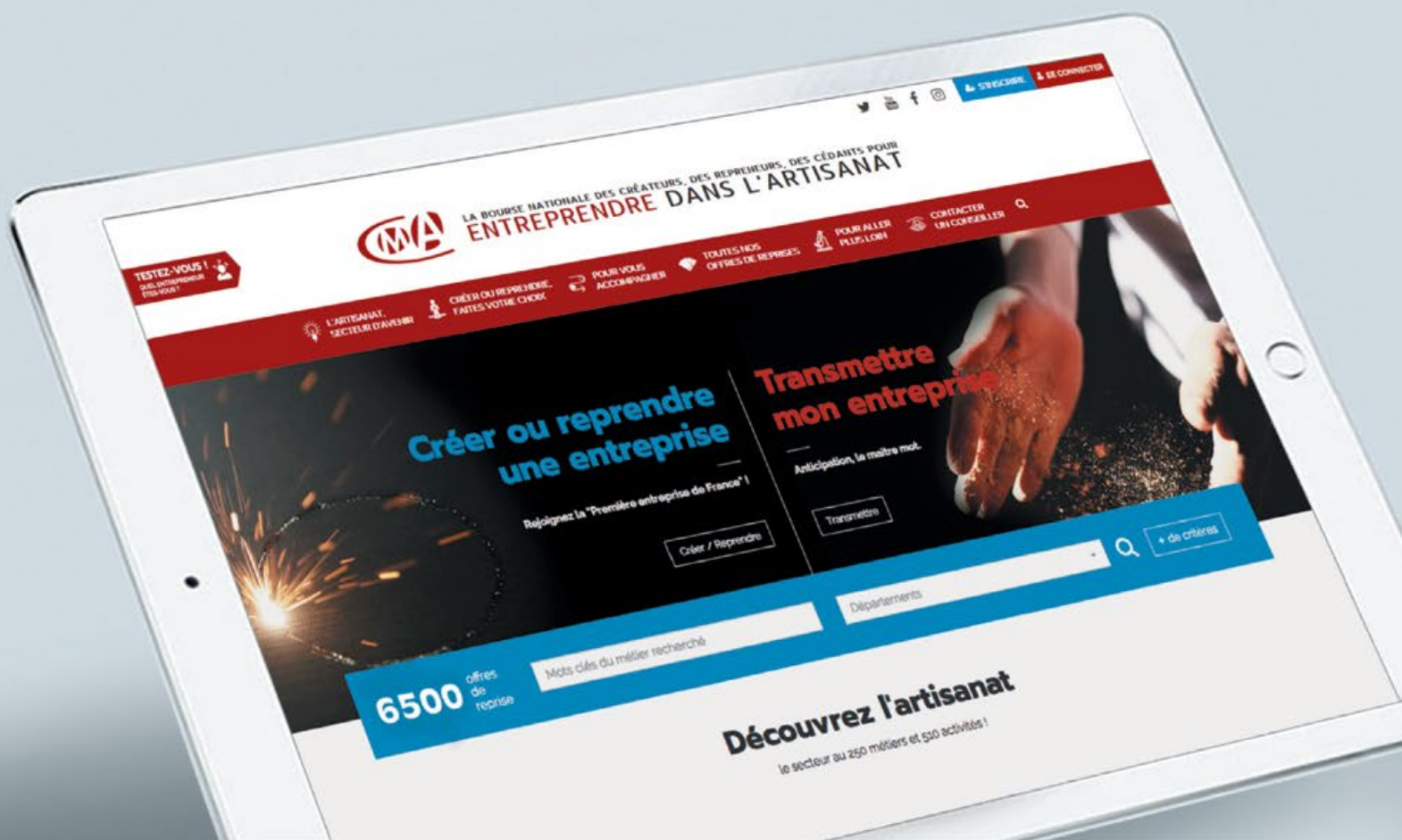
Téléphone Fax

E-mail

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 30/09/2019. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.



Vous cherchez à créer, à reprendre ou à céder **une activité ?**



Bénéficiez de l'expertise et de l'accompagnement de votre CMA sur :
entreprendre.artisanat.fr



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Votre compte Facebook est une mine d'or pour d'autres sites et applications, qui n'ont plus qu'à piocher dans vos données personnelles, vos habitudes, vos centres d'intérêt, pour vous proposer de la publicité...

Comment contrôler ses données et limiter les publications « parasites » ? *Samira Hamiche*

MAÎTRISEZ VOS DONNÉES SUR FACEBOOK



1. CONTRÔLEZ LES APPLICATIONS CONNECTÉES À VOTRE COMPTE

Par défaut, certaines applications ont accès à vos informations publiques et privées (votre adresse mail, téléphone, vos amis, vos mentions « J'aime ») et peuvent les exploiter. Dans le menu en haut à droite, rendez-vous dans « Paramètres » > « Apps et sites Web » pour avoir un aperçu des sites et applications connectées à votre profil. Ne soyez pas surpris si vous n'avez jamais utilisé aucune d'entre elles : en effet, certaines sont liées aux profils de vos amis ! Plan A : supprimer les applications indésirables de votre compte. Plan B : faire le tri des informations auxquelles elles accèdent.

2. UTILISEZ LA FONCTION « DÉSACTIVER LA PLATEFORME »

Toujours dans « Paramètres » > « Apps et sites web », faites un tour dans « Applications, sites Web et jeux ». Cliquez sur « Modifier », puis « Désactiver ». Facebook ne pourra plus voir quels sites et applications vous utilisez, ni exploiter ces informations pour vous cibler. De votre côté, vous ne pourrez plus utiliser ces applis et sites en vous connectant via Facebook : à vous de choisir !

3. CONTRÔLEZ LES PUBLICITÉS

Elles sont visibles dans l'onglet « Publicités » du menu « Paramètres ». C'est d'ici que vous pouvez piloter vos préférences publicitaires. Il est possible d'y décocher des centres d'intérêt identifiés par Facebook, certaines informations personnelles, ainsi que les marques ou sujets qui ne vous intéressent pas. Facebook vous propose aussi de gérer l'apparition de publications sponsorisées, et de les autoriser/interdire pendant une durée donnée. Une fois de plus, si certains annonceurs ne vous disent rien, c'est « normal ». Les suggestions se basent aussi sur les profils, « like » et intérêts de vos amis. *« Sur un malentendu, ça peut marcher... »*

CONSEIL ULTIME

Le RGPD* a consacré en 2018 la portabilité des données, c'est-à-dire le droit de chacun à disposer de ses données. Ainsi, il est possible de récupérer les données fournies aux sites et applications, en les contactant directement. Très pratique, le site mydatarequest.com permet d'accéder aux services souhaités pour nombre de services (Instagram, YouTube, Google Maps, etc.).

* Règlement général sur la protection des données.

Depuis peu, Facebook permet aux utilisateurs de visualiser le temps exact qu'ils passent sur le réseau social et de créer une alerte personnalisée pour limiter son utilisation quotidienne. À l'heure actuelle, cette fonctionnalité n'est toutefois disponible que sur l'application mobile. Rendez-vous dans le menu : « Paramètres et vie privée » > « Votre temps passé sur Facebook ».

MIEUX
GÉRER
SON
TEMPS...

Cession gagnante, mode d'emploi

Il y a aujourd'hui plus de cédants que de repreneurs. Si les raisons sont conjoncturelles (concurrence des travailleurs détachés dans le bâtiment, difficulté pour trouver des financements côté repreneurs...), l'artisan peut néanmoins mettre toutes les chances de son côté. Petit « mémo » en quatre points.

1 Quand s'y prendre ?

En moyenne deux ans avant la date où vous voulez cesser votre activité. Si la transmission est bien menée, l'opération sera bénéfique pour le cédant comme pour le repreneur.

Qui aller voir ?

L'essentiel est de vous faire accompagner. Votre CMA, qui vous proposera des outils rodés (voir ci-dessous), ainsi que votre expert-comptable sont incontournables.

* Bourse nationale d'opportunités artisanales et son site dédié : entreprendre.artisanat.fr.

3

Comment évaluer mon entreprise ?

La valeur affective que vous donnez à votre entreprise n'est peut-être pas celle du marché. Actuellement, les prix sont en baisse. Votre CMA vous aidera à fixer une fourchette. Voici quelques éléments à prendre en compte :

- **La rentabilité de l'entreprise.** Ou la capacité qu'aura le repreneur à rembourser son emprunt tout en continuant à se rémunérer.
- **Le fichier client.** La présence de contrats qui génèrent un chiffre d'affaires récurrent constitue une valeur ajoutée rachetée par le repreneur (entretien chauffage, nettoyage...).
- **L'état** du matériel, son ancienneté, sa nécessité pour reprendre l'activité.
- **Les salariés.** Leur compétence reconnue peut constituer une plus-value dans certains secteurs où le recrutement est difficile. À l'inverse, attention aux congés maladie...
- **Le lieu.** Il est important dans certains cas (commerces...), moins dans d'autres (bâtiment).
- **Le loyer et le bail.** Le repreneur demandera une copie du bail, regardera s'il a été établi en bonne et due forme.

Diffusion de l'annonce de cession

Une fois l'évaluation réalisée (par des comités d'évaluation mis en place dans chaque département et composé de professionnels) et avec l'accord du chef d'entreprise, l'offre de cession est diffusée sur entreprendre.artisanat.fr

4

+ entreprendre.artisanat.fr

NOTRE OFFRE DE SERVICES POUR UNE TRANSMISSION SEREINE ET RÉUSSIE

- Vous informer sur l'ensemble du parcours de transmission, sous tous ses aspects.
 - Vous présenter les différents modes de transmission et leurs incidences juridiques et fiscales.
 - Vous aider dans le choix de votre stratégie de cession.
 - Réaliser le diagnostic de l'entreprise et faciliter son évaluation financière.
- Maïté Maquestiaux - 01 39 43 43 22 - m.maquestiaux@cm-yvelines.fr

CONSEIL D'EXPERT

« Que le cédant prolonge son temps 5-6 mois dans l'entreprise pour passer la main peut être une bonne chose, surtout quand l'entreprise travaille en sous-traitance. »



SAMIRA HAMICHE

« La mosaïque est un art de la patience et de l'observation : cette part de flânerie permet de rester créatif. »

FRACTALES DE PIERRES

ARNAUD PEREIRA - MOSAÏSTE

Installé aux portes du Vexin, le mosaïste Arnaud Pereira est un digne héritier des impressionnistes qui l'ont précédé sur ces terres. Tour à tour créateur et restaurateur, l'artisan val-d'oisien a marqué de son empreinte des lieux illustres tels que la piscine Molitor, le musée Henner ou la cathédrale de Lille. *Samira Hamiche*

UN ATELIER ATYPIQUE

« Je travaille la pierre au cœur de la roche. » Installé à La Roche-Guyon, l'atelier d'Arnaud Pereira est à lui seul une mise en abyme. Au bord d'une route sinueuse, à flanc de falaises calcaires, c'est avec surprise qu'on découvre l'alcôve troglodytique où naissent les créations de l'artisan. Du sol au plafond, autour de l'établi : les matériaux sont partout... Mais nullement désordonnés : « tout est classé, je m'y retrouve comme dans une immense bibliothèque ». L'artisan a en effet pris soin de rigoureusement consigner ses références. L'atelier est apprécié des clients, qui peuvent y suivre l'avancement de leur commande.



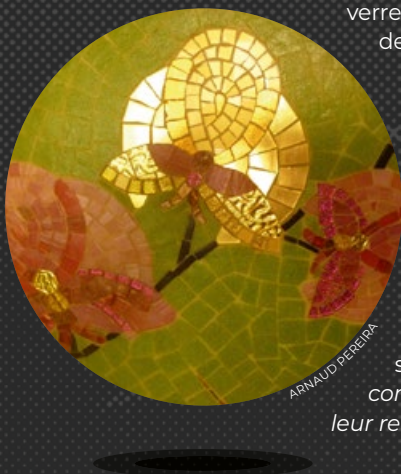
ARNAUD PEREIRA

ART MONUMENTAL

Étymologiquement, la mosaïque est l'art « qui appartient aux muses ». Celles d'Arnaud Pereira sont multiples : peinture, dessin, sculpture... Et nature. « J'ai toujours été fasciné par les pierres, que je collectionne parfois encore au gré de mes promenades », introduit l'artisan. « La mosaïque mêle le lisse à l'irrégulier, le tendre au dur, les teintes aux textures : elle nécessite une multitude d'éléments pour créer tout un univers... Pas étonnant qu'elle serve d'apparat à des édifices religieux, observe-t-il. « Mais la plupart des créations restent "modestes et intimistes" : le monumentalisme n'intervient que sur les grands chantiers. »

« PLUS L'INFINI »

Parterres d'églises, stèles, dallages de terrasses, piscines: le périmètre d'Arnaud Pereira est éclectique. « *J'aime l'infinité de possibilités qu'offre la mosaïque.* » Pour s'adapter à chaque chantier, il varie les matières premières: pâte de verre, grès, marbre, nacre, émaux de Venise, voire pierres semi-précieuses. Bien qu'il existe des camaïeux très subtils, la mosaïque se satisfait de teintes brutes: « *aucune pierre n'est ordinaire... ce qui compte, c'est l'impression générale.* ». L'artisan se fournit en Italie et en France (chez Albertini, dans le 95) et recycle les tesselles de ses anciens chantiers « *pour conserver un peu de leur âme, leur redonner vie.* »



ARNAUD PEREIRA



SAMIRA HAMICHE

ESPRIT EN ÉBULLITION

« *La mosaïque a une forte connotation intellectuelle. Les œuvres ne sont pas seulement jolies, elles sont vivantes, mouvantes, se fondent dans l'espace.* » Comme ses installations en plein air, « *que gagne la végétation au gré des saisons* » (Musée Pissarro, Château du Val). Même s'il maîtrise un art antique, l'ancien étudiant des Beaux-Arts se sent touché par l'art contemporain (arte povera) et par de grands maîtres tels qu'Isidore Odorico ou Carlo Scarpa pour l'architecture. La proximité géographique de Giverny, haut lieu de l'impressionnisme, est une évidente source d'inspiration... Au point où l'artisan projette d'y ouvrir un second atelier.



SAMIRA HAMICHE

MAÎTRE D'ART

Soucieux de transmettre les gestes, Arnaud Pereira accueille régulièrement apprentis et étudiants. Il leur enseigne notamment la technique « inversée sur papier »: les tesselles sont collées à l'envers sur les tracés de motifs. Lors de la pose, l'ensemble est retourné contre le mortier, par petites sections. Certains élèves apportent eux aussi leur savoir-faire: « *ils m'apprennent à résoudre des problèmes d'usure, mettent des termes techniques sur des problématiques courantes... C'est du donnant-donnant!* »

www.arnaud-pereira.com +

Instagram : @arnaudpereiramosaïque +

DATES CLÉS

1989

Apprentissage auprès de Michel Vallat et Jean-Paul Froidevaux.

1991

Études à l'Ensaama puis aux Beaux-Arts. Chantiers prestigieux auprès de l'architecte-mosaïste Pierre Mesguish.

2008

Création de l'entreprise et installation à La Roche-Guyon.

2010

Reproductions de toiles pré-impressionnistes pour le « parcours des peintres » de Barbizon.

2014

Reproduction à l'identique des mosaïques de la piscine Molitor pour l'entreprise Boisseleau (monument historique, 75*). Chantiers au lycée Turgot (95), à l'Insep de Vincennes.

2019

Villa Mozart de Hector Guimard (75), Villa Majorelle (Nancy), diagnostic de l'Église de Briare (45) avec Nathalie Grangé.

*fournisseur et fabrication partielle des mosaïques, poseur et adjudicateur du marché

À NOUS DEUX !



PHOTOS : DR

Ils ont fait le choix de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale en couple. Comment concilier sereinement vie privée et vie professionnelle lorsqu'on est ensemble H24 ? Comment travailler à deux pour le meilleur, en évitant le pire ? Éléments de réponse avec ces binômes à la scène comme à la ville.

Marjolaine Biagi



DÉCLARER SON CONJOINT : UNE OBLIGATION

Dans le cadre du projet de loi Pacte, qui vient d'être adopté à l'Assemblée nationale, les députés ont voté à l'unanimité un amendement imposant aux chefs d'entreprise artisanale, commerciale ou libérale de déclarer leur conjoint s'il travaille, à temps complet ou partiel, à leurs côtés. L'objectif : que le conjoint bénéficie d'un réel statut protecteur.

LYDIE ET SÉBASTIEN CHAPEAU – COIFFEURS

EN ÉQUILIBRE

Elle est titulaire d'un CAP coiffure et d'une mention complémentaire et exerce depuis 17 ans dans un salon à Périgueux (Dordogne).

Lui a un brevet professionnel et est manager d'un salon Franck Provost. Lorsque, en 2017, l'occasion se présente de reprendre le salon où elle travaille, ils la saisissent aux cheveux. « C'était le bon choix à faire si nous voulions évoluer », affirme Lydie Chapeau.

« Nous n'avions aucune appréhension quant au fait de travailler en couple », ajoute son époux, Sébastien. Grâce à un service léché – « Nous passons du temps en amont avec la clientèle et fonctionnons sur devis » –, le salon Artistyk séduit. Comme de vrais partenaires en affaires, les époux, associés à parts égales, apportent chacun leur expertise, leurs compétences et leur savoir-faire.

« Si nous coiffons tous les deux, Lydie est plus à l'aise dans l'artistique et le community management (animation des réseaux sociaux) et moi dans la gestion administrative et financière. »

En trois ans, le couple a su trouver un véritable équilibre entre vie professionnelle et personnelle. « Notre fils de 16 ans est attiré par l'artisanat. C'est bien la preuve que notre famille ne pâtit pas de notre décision. » Lydie et Sébastien vivent ainsi pleinement cette « très belle aventure ». Mieux, ils espèrent qu'elle gagne en intensité. « Nous avons aujourd'hui une employée et une junior. Pourquoi ne pas imaginer plus de salariés, et d'autres salons ? », concluent-ils.

ADELINE ET THOMAS BOULEAU – GARAGISTES

DE LA SUITE DANS LES PROJETS

Après 15 ans dans l'hôtellerie-restauration, Adeline Bouleau choisit... la voie de garage. En juin 2018, elle et son époux

Thomas ouvrent le garage poids lourds BTM à Laval (Mayenne). Si Monsieur, ancien mécanicien PL, a de solides bagages, Madame a tout à apprendre, mais ne manque ni d'enthousiasme ni d'énergie. « J'ai suivi une formation à l'utilisation du chronotachygraphe numérique, l'appareil enregistreur de vitesse et de temps d'activités dans les véhicules de transport. » La jeune femme est d'ailleurs l'une des seules en France formée à cette pratique.

« J'aime découvrir de nouvelles choses », assure-t-elle.

C'est cette appétence pour la nouveauté qui motive le couple à créer son entreprise et à travailler ensemble.

« Nous nous connaissons depuis 15 ans. Nous avons déjà la maison, le mariage, les enfants. Il nous fallait un nouveau challenge ! » Adeline ne cache pas pour autant les craintes qu'elle a pu ressentir : « N'allait-on pas mettre notre couple en péril en devenant collègues ? ». A priori, non :

moins d'un an après l'ouverture de leur garage, dont ils ont choisi d'être salariés, les deux époux ont trouvé leur rythme de croisière. Lui gère la partie mécanique, les commandes et les factures afférentes, elle la partie chronotachygraphe. La journée terminée, chacun s'efforce de laisser le travail au travail. Une décision facilitée par le sas entreprise-domicile (20 minutes de route) et... les enfants. « Nos filles de 4 et 6 ans savent nous dire stop quand ça dérape », termine Adeline en riant.



garage.btm.53@gmail.com



www.gposarl.com GPO SARL

FRÉDÉRIQUE ET ÉRIC CHARTON
FABRICANTS DE JEUX

LES DEUX FONT LA PAIRE

L'amour se prend parfois au jeu. La preuve :

Frédérique et Éric Charton se rencontrent autour d'une table de flipper. Une anecdote croustillante pour ces deux fous de jeux « de café » (billards, bornes d'arcade, baby-foot, fléchettes...). Aujourd'hui, le couple, marié, a trois enfants : deux fils... et une entreprise, GPO ou Game Parts Online, créée il y a sept ans à Givry-en-Argonne (Marne). Une aventure à deux, où chacun exprime ses talents et ses compétences. « Nous rénovons, fabriquons, louons et vendons toutes sortes de machines que l'on trouvait auparavant dans les bars, explique Éric. Je m'occupe de la partie électronique et mécanique, Frédérique assure le côté administratif et artistique. Nos compétences sont complémentaires. Nous apprenons l'un de l'autre et sur le travail. » Le tandem

fonctionne si bien que le chiffre d'affaires de GPO augmente chaque année et que l'entreprise emploie une personne en intérim. Pas question toutefois pour le couple d'y sacrifier son intimité. « Il faut prendre du temps pour soi, pour sa famille, sans penser au travail. C'est bien aussi de faire des choses seul, comme Frédérique et moi passons beaucoup de temps ensemble. » Cogérants de GPO, les deux époux sont sur un pied d'égalité et disposent des mêmes pouvoirs et prérogatives. L'entente est donc primordiale. « Ce n'est pas un problème, nous finissons toujours par tomber d'accord, sourit Éric. Et nous sommes en phase sur l'essentiel : la pérennisation et le développement de notre entreprise ! »

GÉRARD LARCHER

« LA LOI A MODERNISÉ LE STATUT DE L'APPRENTI »

Les 19^{es} Rencontres sénatoriales de l'apprentissage (RSA) ont eu lieu au Sénat, en mars dernier, sous la houlette de Bernard Stalter, président de CMA France, et de Gérard Larcher, président du Sénat. L'apprentissage vient par ailleurs d'être réformé en profondeur*. Gérard Larcher balaye avec nous ces actualités récentes.

Propos recueillis par Sophie de Courtivron

QUEL EST VOTRE LIEN AVEC L'ARTISANAT ET L'APPRENTISSAGE ?

Je suis vétérinaire, spécialisé dans les chevaux. Au cours de mon activité au Haras national du Pin, j'ai travaillé aux côtés d'artisans, aux côtés d'apprentis, pour développer toutes les activités en lien avec le cheval, avec notamment des actions de formation dans les domaines de l'équitation, de la sellerie et de l'attelage.

QUELS SONT SELON VOUS LES POINTS FORTS DE LA LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL ?

La loi a modernisé le statut de l'apprenti afin de le rendre plus attractif pour les jeunes et pour les entreprises. Elle a ainsi levé des freins à l'embauche d'apprentis en rapprochant leur statut de celui du contrat de travail de droit commun. C'est tout à fait positif !

AURAIT-ON PU ALLER PLUS LOIN SUR CERTAINS POINTS ?

Le Sénat avait considéré que la réussite de la réforme de l'apprentissage devait passer par l'implication de tous les acteurs de cette politique publique. C'est pourquoi il avait renforcé le rôle des Régions dans la nouvelle gouvernance de l'apprentissage. C'était logique du fait de leur expérience en la matière et de leurs compétences sur la formation professionnelle et le développement économique des territoires. Nous n'avons pas été suivis, c'est dommage.

QUEL RÔLE ATTENDEZ-VOUS DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DANS CE CONTEXTE DE RÉFORME ?

La loi a été votée. Je viens de rappeler nos réserves sur le rôle des Régions. Mais il faut maintenant tourner la page et tout mettre en œuvre afin que cette réforme soit un succès. CMA France s'implique à fond et mobilise tout son réseau afin d'impliquer les artisans d'une part, et de faire connaître les nouvelles potentialités de l'apprentissage aux jeunes et à leurs familles d'autre part.

QUELS SONT LES POINTS FORTS DE LA DERNIÈRE ÉDITION DES RSA ? EN 2020, CES RENCONTRES FÊTERONT LEURS 20 ANS ; PENSEZ-VOUS D'ORES ET DÉJÀ À UN ANGLE QUI VOUS PARAÎT INTÉRESSANT ?

Les rencontres sont toujours un moment privilégié pour mettre à l'honneur l'apprentissage dans l'artisanat et faire connaître le rôle des artisans et des chambres de métiers et de l'artisanat dans le développement de l'apprentissage. Je crois que les débats sur l'orientation et les modalités de mise en place de la réforme ont été particulièrement intéressants. Il est trop tôt pour savoir quel sera le thème des vingtièmes RSA. On en discutera le moment venu avec CMA France. Mais croyez-moi, nous mettrons le paquet pour en faire un événement exceptionnel !

* La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été promulguée le 5 septembre 2018. Plus d'infos sur www.travail-emploi.gouv.fr > Grands dossiers > Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

www.senat.fr > Rencontres sénatoriales de l'apprentissage 2019 +

DATES CLÉS

1973

Diplôme de vétérinaire obtenu à l'École nationale de vétérinaires de Lyon.

1983

Élu maire de Rambouillet.

1986

Sénateur des Yvelines.

2004

Ministre délégué aux Relations du travail (Premier ministre : Jean-Pierre Raffarin).

2008

Président du Sénat.



© F. MARECHAL

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans

📄 🖥️ 📱 📘 🐦

THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

Le magazine de
référence de l'artisanat

Des informations
pratiques et locales

Alimentation,
Bâtiment, Services,
Production...

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi

